

## COMMUNIQUE DE PRESSE

lundi 28 janvier 2013

## LA FNAIM ENCOURAGE LES TRAVAUX DU CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) SUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

Julien Savelli, président de la Fnaim du Var salue, comme la Fédération nationale de l'immobilier, les travaux du Conseil économique, social et environnemental sur le logement autonome des jeunes.

La FNAIM s'intéresse fortement au logement des jeunes et revendique des solutions fortes et rapides. Les tristes illustrations de la presse relevées récemment (location par des particuliers de surface de 1,56 m² à Paris pour 330 euros par mois et l'expulsion d'une jeune mère de famille d'un logement de 4,5 m² loués 200 euros par mois) nous montrent à quel point il est urgent de contrôler les conditions de décence, de confort et de prix dans les locations consenties.

C'est pourquoi, la FNAIM ne peut qu'approuver et encourager certaines préconisations du CESE qu'elle revendique depuis longtemps telles que :

- la rénovation du parc existant,
- la nécessité de donner un cadre juridique claire à la colocation,
- le renforcement des contrôles,
- l'abrogation du texte permettant l'existence des vendeurs de listes et de leurs pratiques.

La FNAIM continuera à être force de proposition pour rendre le logement plus accessible aux jeunes.

## La Fnaim du Var engagée depuis 2008 dans l'Observatoire des loyers du Var

La FNAIM du Var, 4<sup>ème</sup> Chambre de France avec plus de 450 agences, est un acteur majeur de l'habitat et du logement dans le département. Partenaire de l'ADIL Var depuis juin 2008 pour la mise en place de l'Observatoire des Loyers du Var (OLV), la FNAIM du Var a contribué de manière essentielle à la collecte des données, ses agences alimentant le fichier des locations privées de logements anciens pour la majeure partie du Var (déjà 80% de la population est couverte par l'OLV). Plus d'un logement locatif sur 2 serait géré par une agence. La forte progression des références collectées démontre la représentativité des agences adhérentes sur le département. En tant que Chambre professionnelle de l'immobilier, la FNAIM du Var s'est engagée dans cette démarche de façon pérenne avec la volonté de partager ses connaissances et son expérience du marché et participer ainsi activement à ce projet d'intérêt général. L'observatoire permet notamment aux agents immobiliers de réguler les loyers auprès des propriétaires bailleurs. L'OLV est en passe de servir de référence à l'échelon national.

→ Cet engagement s'inscrit notamment dans le souci de contrôler les conditions de confort, de décence et de prix des loyers.